

AVIS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Madame, Monsieur,

Conformément au décret paru le 12 décembre 2018, je vous informe que les personnes ayant effectué des services en Algérie entre le 3 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964 sont éligibles à la carte du combattant.

Pour information, cette carte donne accès à une retraite du combattant, des aides financières et à une demi-part fiscale supplémentaire.

Malheureusement, de nombreux anciens combattants ne connaissent pas leurs droits, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser cette information à vos administrés. Pour ce faire, je vous prie de trouver ci-joint le formulaire de demande que vous pouvez diffuser.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant,
Cordialement,

LORENTINA NOVEMBRINO

Secrétariat-Réparation-Reconnaissance SD04

Centre administratif Romieu, Rue Pasteur

CS 70007

04995 Digne-les-bains

04 92 31 31 83

www.onac-vg.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



mémoire et solidarité